Nations Unies S/2012/52



Conseil de sécurité

Distr. générale
20 janvier 2012
Français
Original : anglais

Lettre datée du 20 janvier 2012, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de répondre à votre lettre datée du 18 janvier 2012 (S/2012/51), dans laquelle vous vous référiez à la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité portant création du mandat du Coordonnateur de haut niveau chargé d'enquêter sur le sort des Koweïtiens et nationaux d'autres pays portés disparus ainsi que sur les biens koweïtiens volés.

Les membres du Conseil de sécurité réaffirment leur soutien au Coordonnateur de haut niveau dans ses importants travaux.

Je vous informe que le Conseil de sécurité a décidé d'accéder à votre demande de prélèvement d'un montant de 245 300 dollars sur le solde du compte séquestre créé en application de la résolution 1958 (2010) du Conseil afin de financer la poursuite des activités du Coordonnateur de haut niveau et de son personnel d'appui jusqu'au 30 juin 2012.

Le Conseil de sécurité demande que lui soit soumis, d'ici au 30 juin 2012, un rapport de synthèse qui évalue les progrès accomplis pendant la période du mandat actuel du Coordonnateur de haut niveau.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Baso **Sangqu**

12-21212 (F) 230112 230112



